



Quelle agriculture pour la Bretagne ?

Document préparatoire à la réunion du 24 janvier 2025

Rapporteur : Yves Mervin et contributeurs

Cercle Pierre Landais

Association pour le développement local et régional

Institutions et politiques publiques

Site internet : united-citizens.eu (en cours de redéveloppement)

Contact : adlr56@free.fr



L'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'État de droit, ainsi que de respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités. Ces valeurs sont communes aux États membres dans une société caractérisée par le pluralisme, la non-discrimination, la tolérance, la justice, la solidarité et l'égalité entre les femmes et les hommes.

Article 2 du traité de l'Union européenne (valeurs de l'Union)

Illustration de couverture : image de jackmac34 sur Pixabay !

[\(https://pixabay.com/fr/photos/artichauts-l%C3%A9gumes-agriculture-759753/\)](https://pixabay.com/fr/photos/artichauts-l%C3%A9gumes-agriculture-759753/)

Sommaire

Sommaire	3
La démarche	4
La consommation agricole	5
Les modes de productions agricoles.....	9
L'intégration de la filière.....	10
L'exploitation agricole	11
BreizhIA	14
Les forces et faiblesses de l'agriculture bretonne.....	15
Les politiques publiques de l'agriculture	16
Annexe A : Documentation.....	19

La démarche

Dans sa réflexion sur les institutions et les politiques publiques en Bretagne, le Cercle Pierre Landais – Association pour le développement local examine l'ensemble des politiques publiques souhaitables pour la Bretagne, ce qui amène le cercle à se poser une série de questions intitulées :

Quelle politique publique pour la Bretagne ?

Se poser ces questions pour une région française d'un Etat membre de l'Union européenne, c'est se poser la question pour toutes les régions et tous les Etats membres de l'Union européenne et s'intéressant aux réponses qu'apportent les autres régions et Etats membres.

Cette question est déclinée pour le numérique en :

Quel agriculture pour la Bretagne ?

La consommation agricole

La production agricole est consommée :

1. Pour l'alimentation,
2. Pour l'industrie (textiles... biomatériaux...),
3. Pour la construction ou bâtiment (isolants d'origine végétale...),
4. Pour l'énergie (biocarburants, biofuel, biométhane...)

On peut considérer que cette consommation s'effectue selon un ordre de priorité décroissant.

La vocation première de l'agriculture est d'abord de nourrir les personnes, un besoin de base selon la pyramide de Maslow. Ce qui relève de la souveraineté alimentaire qui conduit à mettre en place prioritairement pour une entité territoriale et politique la capacité de nourrir sa population.

L'agriculture est aussi une source de production de matières premières pour l'industrie et la construction. Enfin, l'agriculture est aussi utilisée pour produire de la matière énergétique (qui présente l'avantage d'être neutre d'un point de vue du carbone émis dans l'atmosphère, mais l'inconvénient majeur d'avoir une très faible production surfacique).

Enfin l'agriculture représente une capacité à stocker du carbone de l'atmosphère dans le sol : mais, en première approximation, cette capacité est résiduelle, dans la mesure où elle contrevient à la production des matières alimentaires, industrielles, de construction.

La capacité de production pour l'alimentation

Le site Parcel¹ propose un modèle PARCEL d'empreinte spatiale, sociale et environnementale de l'alimentation en fonction des modes de production et d'alimentation développé conjointement par Terre de Liens, la Fédération nationale de l'agriculture biologique (FNAB) et le BASIC.

Dans la mesure où PARCEL relocalise la production sans plus dépendre d'importations extérieures, ce modèle permet de déterminer la capacité intrinsèque de la Bretagne à nourrir sa population². Il permet donc en particulier d'estimer combien de personnes un territoire est capable de nourrir.

Mode agricole	Conventionnel			Bio		
Réduction produits animaux	0%	-25%	-50%	0%	-25%	-50%
% relocalisation	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Population actuelle(2016)	4 687 381					
Surfaces actuellement utilisées	2 105 937					

¹ <https://parcel-app.org> : PARCEL est un outil web simple, ludique et gratuit, permettant d'évaluer pour un territoire donné les surfaces agricoles pour se nourrir localement, ainsi que les emplois agricoles et les impacts écologiques associés à d'éventuels changements de mode de production

² Les résultats présentés ci-après sont la somme des territoires de l'actuelle région Bretagne et du département de la Loire-Atlantique. En choisissant le parcours 1 (Quels sont les effets d'une alimentation plus local et durable?) ; Nota : le modèle est calé sur l'année 2016, en ce qui concerne la population en particulier.

Surfaces nécessaires	1 322 200	965 000	788 100	2 684 800	1 866 200	1 398 000
Légumes	14 500	38 300	53 000	18 300	48 700	67 400
Fruits	47 150	126 300	156 700	57 510	150 400	186 100
Créerales et autres cultures	167 100	200 300	288 300	263 300	312 800	444 000
Elevage	1 093 500	600 100	290 000	2 345 600	1 354 400	700 500

Tableau 1 - Surfaces agricoles nécessaires selon les modes de productions et les modes d'alimentation

De ces données, on peut déduire les surfaces nécessaires pour une Bretagne à 5 millions d'habitants :

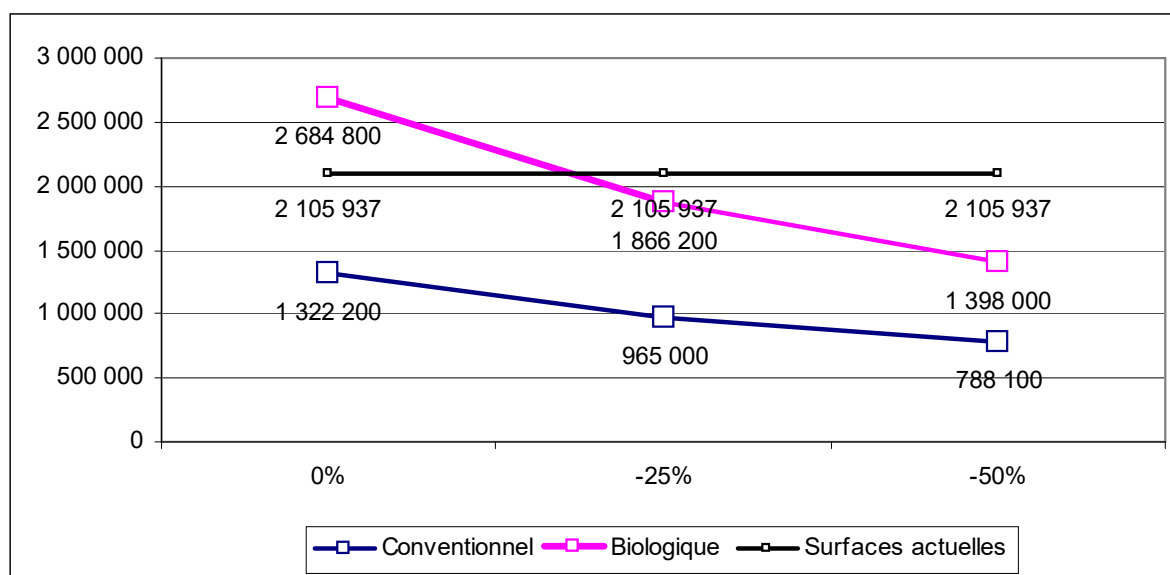


Figure 1 - Surfaces agricoles nécessaires en ha (hectares) selon les modes de productions et les modes d'alimentation pour nourrir la population actuelle de la Bretagne (5 millions d'habitants)

A gauche, les surfaces agricoles nécessaires pour nourrir la population actuelle de la Bretagne en agriculture conventionnelle et à droite en agriculture biologique. Dans chaque cas, selon une consommation de viandes actuelle ou réduite de 25 % et de 50 % (il faut donc grosso-modo deux fois plus de surface en agriculture biologique qu'en agriculture conventionnelle).

Une alimentation carnée nécessite donc considérablement plus de surface qu'une alimentation végétarienne (il faut de la surface pour nourrir les animaux) et une alimentation bio plus de surface qu'une alimentation issue de l'agriculture conventionnelle.

Inversement, on peut déterminer la capacité d'alimentation du territoire en habitants à partir de la surface agricole actuelle selon les modes de production et selon le régime alimentaire en consommation de viandes

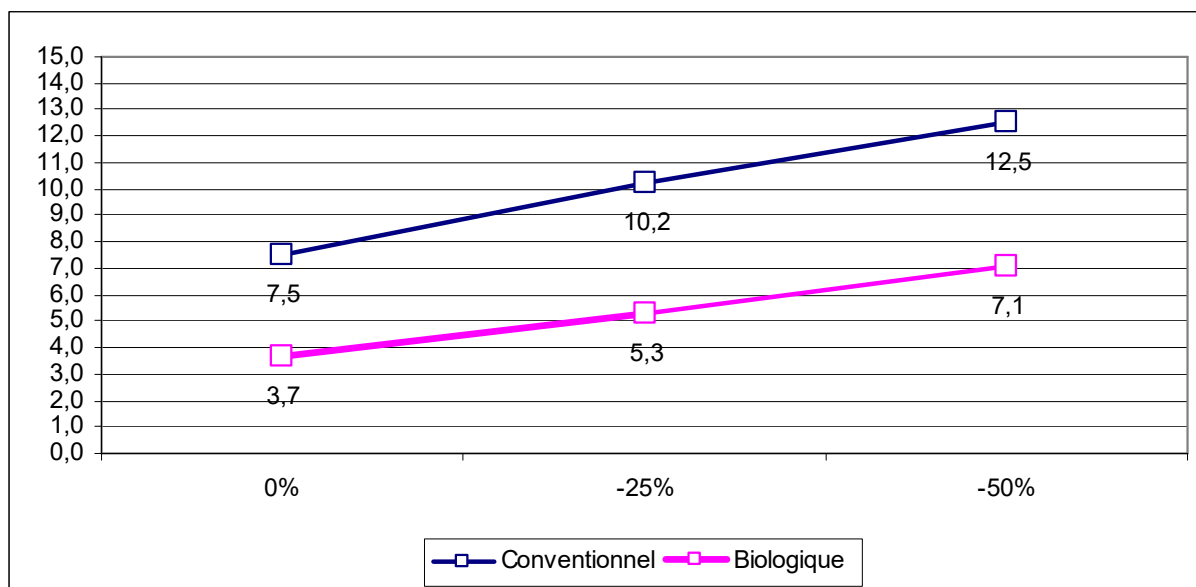


Figure 2 - Capacité de la Bretagne à nourrir sa population (en millions d'habitants)

La Bretagne peut donc alimenter de façon autonome environ 7,5 millions d'habitants selon le modèle agricole aujourd'hui et aller jusqu'à 12,5 millions d'habitants si l'on réduit la consommation de viande. Cependant, l'agriculture bretonne se rapprochera nécessairement à long terme de l'agriculture biologique (engrais, pesticides...). La Bretagne ne pourra guère alors nourrir que sa population actuelle (de l'ordre de 5 millions d'habitants). Cette population actuelle n'en devra pas moins adapter son régime alimentaire.

Noter également que le modèle PARCEL ne prend pas en compte l'alimentation issue de la pêche, ce qui, en Bretagne, peut réduire les surfaces nécessaires ou permettre de nourrir une population plus importante.

Les données utilisées par Parcel ne sont pas sourcées et présente quelques écarts par rapports à d'autres sources de données ou de statistiques, mais les ordres de grandeur et les tendances sont représentatifs.

La balance commerciale agricole de la Bretagne

La balance commerciale agricole de la Bretagne suit une loi macroéconomique générale³ :

$$C = P + (I - X)$$

Avec C : consommation, P : Production, I : Importation, X : exportation

Cette équation pourrait être traduite en équivalent habitants ou en équivalent de surfaces (à défaut de données précises : peut-être sur le site Crater).

La Bretagne est réputée nourrir actuellement au moins 20, peut-être 25 millions d'habitants dont la plupart sont hors de Bretagne. Ce qui tient aux surfaces importées avec le soja, le manioc... qui viennent d'Amérique ou d'ailleurs. A long ou à très long terme, le modèle agricole breton n'apparaît pas durable et lorsqu'il arrivera au point de non-retour, l'environnement et la biodiversité seront considérablement dégradés.

³ Equation dérivée d'un des modes de calcul du PIB : $PIB = C + I + G + (X - M)$ avec : C = Consommation des ménages, I = Investissements des entreprises, G = Dépenses gouvernementales, X = Exportations, M = Importations

Dans une certaine mesure, la Bretagne suit le modèle hollandais :

- plus avancé technologiquement (agriculture de précision, systèmes hydroponiques, gestion optimisée des ressources... innovation technologique, logistique, infrastructures...
- repose sur une orientation vers l'exportation, alimentée par une logistique efficace et des accords commerciaux mondiaux.
- Forte pression environnementale du fait d'une agriculture extrêmement intensive, ce qui conduit à une forte pollution : émissions d'ammoniac dues à l'élevage intensif, particulièrement dans les fermes laitières, excès de nitrates et phosphates dans les sols et les eaux souterraines en raison de l'usage excessif d'engrais, les serres consomment beaucoup d'énergie...
- Atteintes à la biodiversité (fragmentation agricole...)

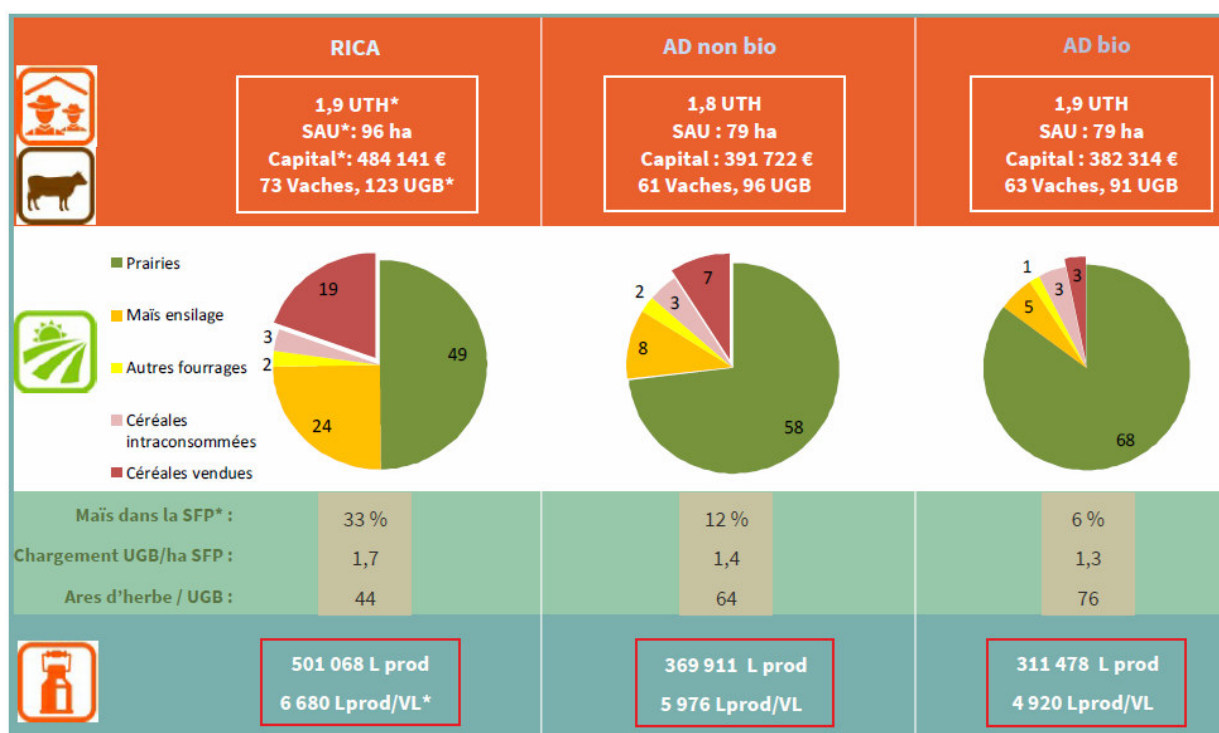
Aujourd'hui, malgré ses avancées organisationnelles et technologiques, le modèle agricole hollandais arrive au bout des capacités sociales et environnementales. Sans l'exprimer officiellement, le gouvernement encourage ses agriculteurs à émigrer (là où la terre est moins chère et les normes environnementales moins contraignantes – certains arrivent en Bretagne).

Les modes de productions agricoles

La question de l'agriculture nécessite d'aborder les modes de production qui sont très variés. Les deux références principales sont l'agriculture « conventionnelle », le modèle actuellement dominant, et l'agriculture biologique, qui se veut en rupture par rapport à ce modèle dominant, par souci de durabilité quant à l'environnement et la biodiversité tout en étant plus adaptée à la santé humaine. Ces deux modèles de référence sont donc :

- Le modèle industriel, conventionnel, « agrobusiness » (réputé dominé par la FNSEA)
- L'agriculture biologique.

Un modèle intermédiaire entre ces deux références pourra être la filière « André Pochon » poursuivie par le CEDAPA (<https://www.cedapa.com/>). Ce modèle rejoint l' « agriculture durable non biologique » du CIVAM et plus précisément le CIVAM Ouest. Le CIVAM produit divers documents comparatifs entre ces trois filières.



D'après *L'observatoire technico-économique des systèmes de bovins laitiers - Exercice comptable 2018* et Comparaison de la ferme A laitière moyenne du grand Ouest RICA (<https://www.civam.org/wp-content/uploads/2020/12/Obstkeco2019web.pdf>) .

Cas particulier de production laitière : <https://bretonnepienoir.com/archives/les-eleveurs/la-ferme-de-kergonan/>

L'intégration de la filière

En caractérisant la filière selon les étapes :

1. production (agriculteurs ou industrie agricole)
2. transformation (industrie agro-alimentaire)
3. distribution (directe ou circuits commerciaux avec centrales d'achats)

Les deux tendances de l'intégration :

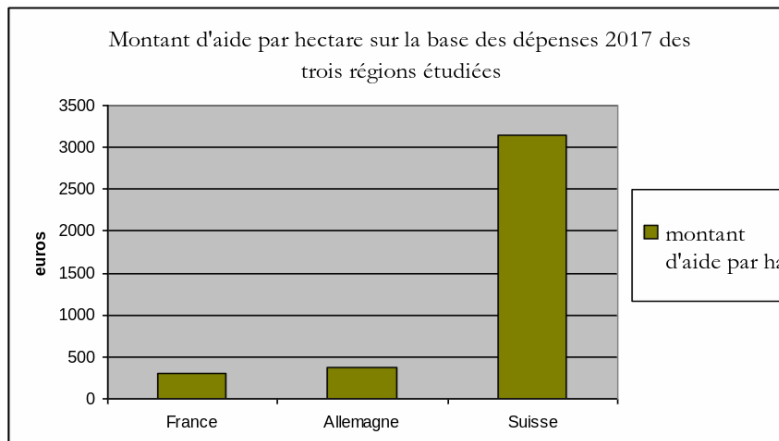
- intégration aval : les agriculteurs s'organisent pour transformer leurs produits et se présenter en position de force face aux distributeurs ... (pas ou plus la tendance ...)
- intégration amont : les distributeurs absorbent les producteurs et les coopératives et même l'industrie agroalimentaire (cas d'Intermarché avec sa filière pêche...)

Ces schémas sont valables dans une agriculture peu internationalisée. Des coopératives – cas du sucre – sont désormais managée par des financiers qui peuvent éventuellement jouer les concurrents de leurs producteurs ! Cependant, une autre tendance tient à l'émergence de grandes entreprises internationales qui rachètent les terres et sont capables d'écouler les produits sur des marchés internationaux.

You tube, BFM TV - Colère des agriculteurs, inflation, Mercosur... L'interview en intégralité de Michel-Édouard Leclerc (<https://www.youtube.com/watch?v=QeLNDBylRV4>).

L'exploitation agricole

Toute politique publique de l'agriculture (en particulier PAC et PAS) se rejoint sur la notion de « paiement direct » sur la base de la superficie de l'exploitation agricole⁴. Ces paiements directs sont éventuellement modulés en fonction des caractéristiques du terrain (par exemple, terrain de montagne en Suisse). Elles peuvent l'être aussi en fonction de la culture ou de l'élevage exercé sur le terrain. Elle peuvent aussi être modulées en fonction du mode de production agricole, en l'occurrence conventionnelle avec un cas particulier pour le bio.



de la PAC et de la PAS ainsi que par la surface concernée (figure 7).

Le budget suisse est globalement plus important que dans les autres pays étudiés et ceci se ressent au niveau des montants moyens perçus par exploitation et par hectare. Les montants en France et en Allemagne sont assez proches.

Figure 7 : Montant d'aides par exploitation et par hectare sur la base des budgets des 3 régions étudiées

Dans le cas d'une Politique agricole bretonne (PAB), le paiement direct pourra ne pas être modulé en fonction des caractéristiques du terrain. Une question de fonds tient toutefois à une limitation de ce paiement direct avec une taille maximale d'exploitation ou non, par exemple 60 hectares (approximativement la taille moyenne d'exploitation). Une telle approche pourrait favoriser une agriculture familiale ou à taille humaine : toutefois, ces exploitations resteraient libres de se grouper (GAEC) et de vendre leur production à des coopératives). La concentration des exploitations agricoles rend de plus en plus difficile cette approche familiale et l'évolution vers des entreprises capitalistiques à salariat est peut-être inéluctable. Dans une première approche, il ne sera pas considéré de limite de taille d'exploitation.

Afin de laisser à l'exploitant agricole la liberté de sa production et de son mode de production (et afin de permettre la polyculture et le polyélevage comme voie de résistance aux aléas agricoles et en particulier climatiques), le paiement direct ne sera pas modulé en fonction de la production et du mode de production.

Le paiement direct s'accompagne de taxes et d'allocation.

Les taxes sont :

- climatiques [CO₂, CH₄] : ces taxes environnementales ne sont pas spécifiques à l'agriculture mais générales (voir le document Vers un nouvel accord international sur le climat :
- pesticides : en fonction des pesticides utilisés et/ou déjà présent dans le sol, modulées en fonction du pesticides. La justification de cette taxe tient à ce que

4

file:///home/merviny/T%C3%A9l%C3%A9chargements/Rapport_Comp%C3%A9titivite_Suisse_VF_cle4bf158.pdf

- engrais chimiques : taxe sur la quantité global utilisée, pas seulement la surutilisation pour doper la production
- importation [accises] : sur les aliments importés de l'extérieur (exemple typique du soja brésilien).
- mal-être animal : animaux en cages individuelle, en étable ou poulaillles (pas à l'extérieur)
- [OGM ?] : à déterminer si fondamental ou non.

Les allocations sont :

- Les allocations climatiques : captation de carbone
- Les allocations biodiversité, par exemple :
 - Une allocation abeilles, si présence abeilles sur l'exploitation
 - Une allocation biomasse (asse de biomasse)

Charges		Produits	
Charges d'exploitation (aliments, entretien bâtiments, machine, énergie, vétérinaire, engrais, pesticides...)		Ventes des produits	
Taxes		Paiement direct	
Salaires		Allocations fiscales	
Prestations		Revenus brut après impôts	
Charges financières		Cotisations sociales	
Impôt sur la société (bénéfices)		Revenus net *	

Tableau 2 - Compte d'exploitation agricole (notionnel)

- salaire exploitant ou bénéfice de l'entreprise agricole capitalistique

A partir de ce schéma général :

- Les exploitations conventionnelles vendent un fort volume de production, mais avec un fort taux de taxes agricoles et avec peu de
- Les exploitations « agriculture durable non bio » vendent une production plus faible, mais avec peu de taxes et d'allocations
- Les exploitations bio vendent une production faible mais à prix normalement plus élevé et avec peu de taxes et beaucoup d'allocations

Sans spécifier les modes de productions.

Le métier d'exploitant agricole est à la fois une métier de chef d'entreprise et d'expert paysan à forte responsabilité qui doit être reconnu et donc rémunéré pour cette double compétence.

Pour réduire les risques et optimiser les ressources, ils peuvent se regrouper (GAEC) et se faire représenter en coopératives agricoles pour commercialiser les produits. Ces coopératives doivent rester des structures locales qui ne commercialisent que les productions des adhérents à de seuls clients de l'agroalimentaire (pas sur des marchés internationaux). Ou a des marchés extérieurs globaux, par exemple avec le Royaume-Uni.

BreizhIA

breizhia.org

Réponse de BreizhIA à la question « Quelle agriculture pour la Bretagne ? » à Breizhia ?,

(NB : les réponses d'une IA peuvent être un point de départ utile à la réflexion ; il est préférable de ne pas en faire un point final)

Quelle agriculture pour la Bretagne ? (en 500 mots environ)

La Bretagne, région emblématique de l'agriculture en France, a connu une transformation majeure de son secteur agricole au cours des dernières décennies. Après la Seconde Guerre mondiale, l'agriculture bretonne s'est orientée vers une production intensive, visant à fournir des aliments en masse à faible coût. Cette transition a été rendue possible grâce à une forte organisation des agriculteurs, soutenue par des coopératives bien implantées et des initiatives audacieuses d'hommes d'affaires locaux.

L'agriculture bretonne est particulièrement reconnue pour son élevage. La région produit une part significative des porcs, dindes, poulets et lait de l'Hexagone. Cependant, cette concentration de la production a entraîné des défis environnementaux, notamment la menace sur la potabilité de l'eau due à l'intensification des pratiques agricoles.

Face à ces enjeux, l'agriculture bretonne doit évoluer. Il est crucial de transformer l'agroalimentaire pour répondre aux attentes contemporaines en matière de durabilité et de respect de l'environnement. Cela implique de moderniser les outils de production, d'investir dans des technologies vertes et de diversifier les activités agricoles.

La Bretagne possède des atouts naturels qui peuvent être exploités pour développer une agriculture plus durable. Son climat et sa situation géographique sont propices à l'essor des biotechnologies et des énergies renouvelables, notamment l'éolien offshore. Ces secteurs pourraient constituer une base économique solide pour une Bretagne indépendante et durable.

Parallèlement, la branche non alimentaire de l'agriculture, comme les textiles, les biocarburants et le tourisme, doit être renforcée. Ces secteurs offrent des opportunités pour diversifier l'économie agricole bretonne et réduire sa dépendance aux marchés de masse.

La tradition mutualiste bretonne joue également un rôle clé dans cette transition. Elle permet de tempérer les effets néfastes de la mondialisation, en maintenant un lien fort entre les entreprises locales et le territoire. Cette approche communautaire est essentielle pour construire un modèle agricole résilient et ancré dans les valeurs bretonnes.

Enfin, la bretonnisation des objets de consommation, avec l'émergence de marques revendiquant leur identité bretonne, témoigne d'une volonté de valoriser le patrimoine culturel et les savoir-faire locaux. Cette tendance peut être un moteur puissant pour promouvoir une agriculture bretonne authentique et respectueuse de l'environnement.

En conclusion, l'avenir de l'agriculture bretonne repose sur sa capacité à innover et à s'adapter aux défis contemporains. En misant sur la durabilité, la diversification et la valorisation de son identité culturelle, la Bretagne peut continuer à être un leader dans le secteur agricole tout en préservant son environnement et son patrimoine.

Breizh da viken !

Les forces et faiblesses de l'agriculture bretonne

L'agriculture assure une fonction nourricière des humains et constitue un point primordial pour l'autonomie alimentaire d'un territoire.

Une vision mondiale de l'agriculture : Bruno Parmentier, *G2 - Nourrir l'humanité au XXI^e siècle, sur une planète aux ressources déclinantes*
(<https://www.youtube.com/watch?v=VZq4nd-5hls>)

En Bretagne, à partir des années 50, en quelques décennies, d'un format « polyculture élevage de type familial », l'agriculture bretonne « vivrière » s'intensifie tant pour les filières de productions végétales (croissant doré de la zone légumière du Nord Finistère) que les filières animales (principalement pour les volailles, le lait le porc) et atteint rapidement un état « industrialisée » (agriculture ultra mécanisée et fortement intensive) qui va rapidement être confrontée aux lois des marchés agricoles (européens puis mondiaux). La dernière étape de cette « industrialisation » reste l'entrée du numérique avec l'agriculture de précision, l'implantation de robots, le pilotage à distance, etc...

En réaction à cette « intensification » des productions agricoles, émergent à partir des années 1980 d'autres alternatives s'appuyant sur le triptyque du développement durable.

L'agriculture en Bretagne aujourd'hui (analyse type SWOT) :

- **Forces** : climat tempéré avec bonne pluviométrie, un très grand savoir faire dans les productions agricoles terrestres, bonne organisation des filières, bon réseau logistique (sauf ferroviaire au centre Bretagne) , un bon réseau d'établissements d'enseignement agricole, un façade littorale (macro-algues, micro-algues) , ressources en eau douce superficielles de qualité (pas de grandes nappes profondes, politiques publiques de lutte contre les pollutions diffuses des eaux superficielles : baisse des nitrates, plan algues vertes , etc ...)
- **Faiblesses** : pas d'énergie sur le territoire (importation de carburants fossiles), pas assez de matières azotées pour nourrir les sols (importation d'engrais) , pas assez de matières azotées pour nourrir les animaux (importation de tourteaux de sojà) ...pas de tradition fromagères => la filière lait en Bretagne est dédiée à la production primaire de lait (+ quelques unité de transformation : poudre de lait, yaourt,..)
- **Menaces** : changements du climat, baisse de l'attractivité du métier d'agriculteur (installation de jeunes agriculteur), urbanisation et occupation des sols => la Bretagne deviendra t-elle une terre de résidence (réfugiés climatiques,..),
- **Opportunités** : Exploiter de nouvelles ressources marines (culture hydroponique ?), développer la robotique en production agricole (diminuer les taches les plus pénibles et renforcer l' attractivité du métier..), anticiper les changements climatiques (vignes, thés , autres plantes ?, plantes économes en eau, plantes résistant à la sécheresse, etc..), optimiser les productions végétales (mélange raisonné de différents type de plantes sur une surface agricole, production d' engrais verts, etc..), renforcer les Circuits Courts et de Proximité pour installer des jeunes actifs, anticiper les changement des habitudes alimentaires des consommateurs : moins de viande, quid du lait ? , beaucoup plus de végétal (varié et de qualité)...

Les politiques publiques de l'agriculture

Selon la démarche du CPL-ADLR, deux politiques publiques seront comparées :

- La politique actuelle résultant de la PAC en Bretagne
- Une « Politique agricole bretonne » (PAB) inspirée de la politique agricole suisse (PAS) et affranchie des contraintes induites par la PAC, soit une politique agricole exprimant les attentes et les aspirations intrinsèques d'une politique agricole en Bretagne adaptée à ses besoins et à son potentiel (avec toutes les difficultés de l'exercice).

Il sera alors intéressant d'examiner là où se trouvent les écarts, voire s'ils sont importants et négociables. De même, il sera aussi intéressant d'examiner ce en quoi cette PAB conviendrait à d'autres Etats membres ou régions européens (premier cas à examiner : la Normandie...) et en quoi elle pourrait servir de base à une évolution, voire une refonte de la PAC.

Noter que dans sa dernière réforme de 2023, les objectifs de la PAC seraient assez proches de la PAB : c'est surtout sa mise en œuvre qui serait différente.

La Politique agricole suisse (PAS)

Quelques vidéos de présentation de la PAS :

- Comment l'agriculture suisse est devenue intensive (<https://youtu.be/0FHR-pOXOiQ>)
- L'agriculture et la politique commerciale internationale. L'exemple suisse.

L'agriculture et la politique commerciale internationale. L'exemple suisse.

La Constitution fédérale suisse

Art. 104a⁴⁷ Sécurité alimentaire

En vue d'assurer l'approvisionnement de la population en denrées alimentaires, la Confédération crée des conditions pour:

- la préservation des bases de la production agricole, notamment des terres agricoles;
- une production de denrées alimentaires adaptée aux conditions locales et utilisant les ressources de manière efficiente;
- une agriculture et un secteur agroalimentaire répondant aux exigences du marché;
- des relations commerciales transfrontalières qui contribuent au développement durable de l'agriculture et du secteur agroalimentaire;
- une utilisation des denrées alimentaires qui préserve les ressources.

L'agriculture et la politique commerciale internationale. L'exemple suisse
Krisztina Bendo | Office fédéral de l'agriculture

CRAAQ
CENTRE DE RÉFÉRENCE EN AGRICULTURE
AGRIJULIN INT 246 / 032408 BEC

UE principal partenaire, contingents d'importation annuels, culture du label y compris pour les produits importés.

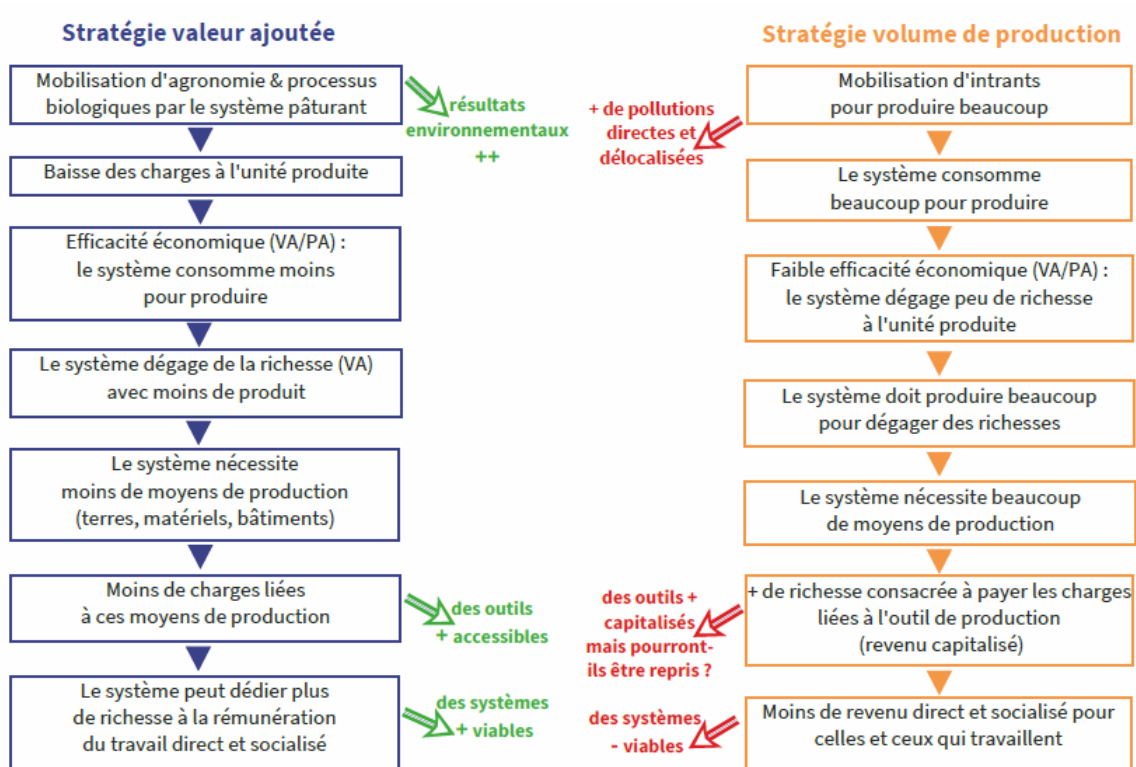
- "Mieux avec ou sans PAC" ? Balade en Suisse et en Allemagne - Partie 1 (<https://youtu.be/4tPZs9cxhNo>)

La politique agricole bretonne (PAB)

Quelques idées générales sur le concept d'une agriculture bretonne autonome :

- Elle applique les principes de la dernière réforme de la PAC de 2023 sans adopter son formalisme administratif (premier et deuxième piliers).
- Elle ne contribue pas financièrement à la PAC et ne reçoit rien du niveau européen ou français.
- Elle n'accède pas automatiquement au marché européen pour les produits agricoles, mais se positionne sur le marché européen pour les produits transformés,
- Elle négocie directement avec les États membres et les régions européennes pour l'importation de produits agricoles qu'elle ne produit pas elle-même (agrumes, certains fruits). u des Etats extérieurs (Africains, Antilles...).
- Elle oriente vers une agriculture durable (non bio puis bio ?) et tend à réparer les atteintes de l'agriculture industrielle ou conventionnelle
- Elle gère directement un accord agricole avec la Grande-Bretagne et autres États (Norvège, Islande...)
- Elle applique les principales directives et règlements européens à l'agriculture (voir la PAC au niveau européen), ce qui permet la mise sur le marché européen et breton. Sans surtransposition des directives.
- Elle refonde une fiscalité agricole applicable en Bretagne à tout mode de production (conventionnel, durable non bio et bio) qui pénalise toute atteinte à la santé, à l'environnement à la biodiversité dont le bien-être animal.
- Elle exerce un droit de veto (opt-out) sur les accords commerciaux de l'Union européenne qui ne respectent pas les directives européennes respectées par l'agriculture bretonne (non seulement sur les produits agricoles bruts, mais aussi sur les produits issus de l'industrie agro-alimentaire transformés de ces produits (type Mercosur, Ukraine...))
- Elle met en place une stratégie pluriannuelle (ou seulement pluridécennale) pour passer d'une agriculture conventionnelle à une agriculture durable biologique en passant par une agriculture durable non bio,
- Instaurer une fiscalité agricole uniforme sans distinction du mode de production avec une subvention de base directe à la surface (éventuellement modulée selon les caractéristiques du terrain plutôt que de la production), avec des taxes progressives sur les intrants conduisant à des pollutions et des dégradations de l'environnement et des allocations sur l'amélioration de l'environnement (réparation des sols...) et de la biodiversité (restaurations d'espèces et d'habitats diversifiés)
- Instaurer une politique de l'entreprise agricole permettant à la fois le maintien d'une agriculture familiale et une agriculture capitaliste, tout en assurant des revenus convenables pour les exploitants agricoles,
- Encourager une industrie agricole et du numérique satisfaisant aux besoins de la (dronisation, robotisation...), réduire la consommation énergétique,
- Passer d'une logique du volume, de la quantité à la qualité, et au revenu disponible permettant aux agriculteurs de vivre dignement de leur travail.

- Recherche universitaire agronomique : développer des recherches sur l'assainissement des sols sur le long terme...⁵



D'après le CIVAM

- Refondre un enseignement agricole et le recentrer sur le cœur de métier : la compréhension des processus biologiques et biochimiques, tout en développant chez les agriculteurs une compétence d'entrepreneur et de maîtrise de l'évolution de leur métier, du lien entre l'agriculture et ses clients : consommateurs alimentaires

⁵ You Tube, ALERTE sur les PESTICIDES, Pierre-Henri Gouyon, biologiste, nous dit TOUT | Science & Vie (<https://www.youtube.com/watch?v=Rx3lG8l7tFg>)

Annexe A : Documentation

Les sources sur l'agriculture sont nombreuses : sans prétendre à l'exhaustivité, un échantillon de sites de références.

Les syndicats agricoles

L'émission Face aux Bretons sur les prochaines élections des chambres d'agriculture : <https://www.tebeo.bzh/video/elections-2025-des-chambres-dagriculture/>

Les trois grands syndicats agricoles :

- La Coordination rurale : <https://www.coordinationrurale.fr/>
- La confédération paysanne : <http://confederationpaysanne.fr/>
- La FNSEA : <https://www.fnsea.fr/>

Ainsi que les jeunes agricultures :

<https://mrmondialisation.org/documentaire-agriculture-fnsea-1214/> ou les trois vidéos :

<https://youtu.be/NykYr5kngoY>

<https://www.youtube.com/watch?v=fNAOTp7N4IA>

<https://youtu.be/4wPAP-6fUaY>

Selon ces vidéos, les céréaliers (Avril, Unigrain...) ont pris le pouvoir au sein du ministère de l'agriculture et imposent leurs aliments aux éleveurs...

Statistiques et données numériques

Agreste

Statistique agricole annuelle par département : séries 2010 - 2022

Les superficies développées sont exprimées en hectare, les productions récoltées en quintal et les rendements en quintal par hectare.

Données arrêtées au 13/10/2023. Données 2022 définitives.

Source : Agreste - Statistique agricole annuelle - SSP/ Ministère en charge de l'agriculture

Crater

<https://crater.resiliencealimentaire.org/>



Mon territoire peut-il garantir une alimentation saine et durable à ses habitants ?

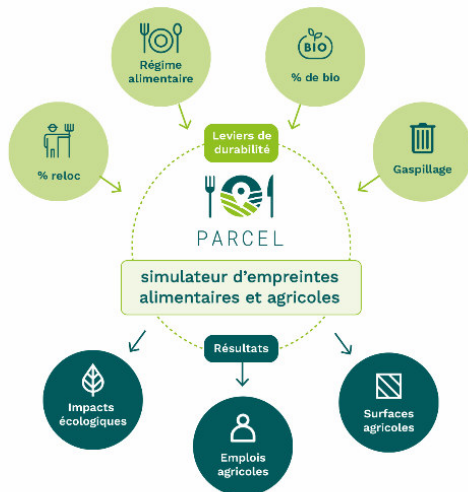
Découvrez le diagnostic alimentaire de votre territoire

Rechercher un territoire

Parcel

<https://parcel-app.org/>

Et si l'alimentation de votre territoire devenait locale et durable ?



📍 Définissez le territoire concerné

🔍 Où ?

Saisissez le nom d'une ou plusieurs région(s), département(s), commune(s) ou leur code postal au sein de la France métropolitaine

Rechercher par EPCI ⓘ

Rechercher par PNR ⓘ

Continuer >

Solagro

<https://solagro.org/>



NOS DOMAINES
D'INTERVENTION

NOS
MÉTIERS

NOS TRAVAUX
ET PRODUCTIONS

QUI
SOMMES-NOUS ?

Afterres2050

in f t v 🇬🇧 🔍 RECHERCHER | ✉️ LETTRE D'INFOS | ESPACE PRIVÉ | ADHÉRER

Meilleurs voeux 2025!

EN 2025, SORTONS DU CADRE, ACCÉLÉRONS LES TRANSITIONS

En 2025, tenons nos objectifs pour... les énergies renouvelables, l'agroécologie, une alimentation saine et durable, l'adaptation au changement climatique... Sortons du cadre... Accélérons les transitions... Vers 2050

Lire la vidéo

2025

sortons du cadre,
accélérons les transitions

Afterres2050

Splann


<https://splann.org/>

[splann!](#)
 ENQUÊTES ▾ ACTUALITÉS ▾ VIDÉOS | PODCASTS ▾ À PROPOS ▾ INFOLETTRE FAIRE UN DON 🇫🇷 🔍

À L'OMBRE DES SAFER, LA GUERRE DES CHAMPS
 Julie Lallouët-Geffroy - 12 septembre 2023

La Bretagne veut installer 1.000 agriculteurs par an, d'ici à 2028. Aujourd'hui, un peu plus de 500 parviennent à se lancer tandis que d'énormes fermes se dessinent.

ACCUEIL DU DOSSIER



« Splann ! » vous garantit une navigation sans pub

Grâce au [financement citoyen](#), nos articles sont en accès libre sans faire appel à des annonceurs. Nous ne vendons pas non plus de données personnelles. Certains modules de notre site ont toutefois besoin de cookies pour bien fonctionner.

Agriculture et climat

Une étude sur agriculture et climat (sur la seule Loire-Atlantique) :

https://rd-pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Pays_de_la_Loire/022_Inst-Pays-de-la-loire/RUBR-RD-innovation/Energie-Climat/IRD_CLIMAGRI/2015_CLIMAGRI_CLIMACT_Demarche_Climagri_PdL_44_2018_1115.pdf

Yes Brittany

www.yes-brittany.eu/pellgargan/02_labour-douar/900701_Breizh_Glas.pdf (une brochure de l'UDB sur l'agriculture 1990 40 pages)

www.yes-brittany.eu/pellgargan/02_labour-douar/160301_S&V-HS_274_Agriculture.pdf
 (Science & Vie Hors Série n°274 agriculture de demain 2016)

www.yes-brittany.eu/pellgargan/02_labour-douar/230312_Gounezerezh_data_2019_RANB.pdf (extrait chapitre agricole du NPAB 2022)

www.yes-brittany.eu/pellgargan/02_labour-douar/240127_Question-agricole_revelatrice_malaise-social-global.pdf (texte d'Yves Lebahy sur la dernière crise agricole)

www.yes-brittany.eu/pellgargan/02_labour-douar/p41_data_2019_Protein.xls (voir ci dessous)